

Sélection du mois de juin 2017

Le développement des armes en impression 3D est-il contrôlable ?

Un développement inquiétant, de l'artisanat à l'industrialisation

Mai 2013, Texas, Cody Wilson, 25 ans, un étudiant anarchiste diffuse une vidéo dans laquelle il présente un pistolet en plastique blanc pouvant tirer de vraies balles. Le Liberator, car la matière le rend indétectable par les portiques de sécurité, est la première arme à feu fabriqué à partir de l'impression 3D et à un coût de revient de 35 dollars pour son concepteur. Les plans de son pistolet ont été téléchargés plus de 100 000 fois avant que les autorités ne réagissent en demandant le retrait.

Août 2013, un Canadien, Mathew, imprime en 3D un fusil de calibre 22.

Septembre 2013, l'organisation Hexen (Hexen est un jeu de tir à la première personne) fabrique en 3D le Repringer Pepperbox, calibre 22 contenant 5 cartouches dans son barillet.

Mai 2014, le japonais Yoshimoto Imuro imprime et tire avec un revolver imprimé en 3D, le ZigZag, un calibre 38. À son domicile, 4 autres armes de ce type ont été retrouvées. Il est condamné à 2 ans de prison pour leur fabrication et possession.

Très rapidement les progrès sont au rendez-vous et la progression technologique est remarquable. Dès juillet 2014, un Américain imprime la platine d'un pistolet Ruger Charger, un semi-automatique de calibre 22. Le Ruger Charger peut être équipé d'un chargeur de 30 balles. Il a tiré avec succès un chargeur entier avec ce pistolet.

Septembre 2015, un étudiant imprime un révolver semi-automatique à 6 canons, le Yoshee Six Shoots.

Novembre 2015, James Patrick fabrique le PM522 Wasbear pouvant contenir et tirer sans recharger 6 ou 8 cartouches.

Mai 2015, un Américain surnommé Derwood imprime sa création : le Shuty et réitère en janvier 2016 avec le Shuty MP-1 combinant 95 % d'éléments imprimés en 3D

En août 2015, un cap est de nouveau franchi. Le site Ghost Gunner commercialise depuis cette date, pour 1 500 dollars, une centrale de production d'armes 3D. Le système réalise l'usinage de toutes les pièces composant l'arme sélectionnée. Les munitions sont également fabriquées à partir de programmes téléchargeables.

A chaque création, les logiciels permettant la fabrication de ces armes peuvent être téléchargés. Des tutoriels très précis accompagnent le candidat à l'armement clandestin, puisque aucune de ces armes ne possède de numéro de série.

Plus grave encore, en novembre 2016, dans un camp de réfugiés syriens en Turquie. Des démineurs sont appelés pour une bombe déposée par un drone de Daech. Ils constatent que les principaux composants de cette ogive bleue très légère, mais puissante, ont été fabriqués à partir d'une imprimante 3D. Une production, certes artisanale, mais redoutable. Une, possible, prolifération de ces bombes inquiète très sérieusement les services de renseignements d'autant plus que plusieurs ateliers d'imprimantes 3D ont été découverts. En France outre une utilisation terroriste, l'inquiétude est de voir cette technologie des armes 3D gagner les quartiers sensibles.

Août 2016, un revolver imprimé 3D et chargé a été saisi dans les bagages d'un passager à l'aéroport de Réno Tahoe aux Etats-Unis.

Mars 2017, un Australien de 27 ans est arrêté à Sydney en possession de plan pour la fabrication d'armes de ce type.

Un contrôle délicat

Le défi du contrôle est de taille. Notamment sur le plan technologique. Une, des seules solutions techniques, envisagée consisterait à brider le logiciel des imprimantes, pour détecter les pièces de pistolet dont l'impression serait interdite. Elle s'inspire de modules implantés dans certains logiciels de retouche d'image qui détectent les billets de banque et en bloquent les manipulations, qui seraient destinées à la fabrication de fausse monnaie.

Aux Etats-Unis, un scanner « intelligent » est à l'étude qui devrait permettre la détection de ces nouvelles armes.

D'un point de vue réglementaire, seul le Royaume-Uni a instauré, dès 2013, une réglementation stricte concernant les armes à feu en 3D, suivi, en juillet 2016, par l'Etat de Californie, qui exige que toute personne fabriquant ou assemblant des armes 3D entre en contact avec les autorités pour obtenir un numéro de série pour ces armes.

Mais cela fait peu et l'immense majorité des pays ne semblent pas avoir totalement appréhendé l'impact du développement de cet armement clandestin et indétectable. En juin 2015, l'ONU appelle à en renforcer le contrôle, d'autant plus que les vues des experts, sur le long terme, sont très pessimistes. Les chercheurs estiment que la technologie 3D permettra la fabrication d'armes artisanales pouvant contenir des produits chimiques, biologiques, ou des engins nucléaires. Du pistolet plastique à l'ADM, arme de destruction massive, l'impression 3D est une nouvelle fois, avec les bombes artisanales, un savoir-faire qui échappe à tout contrôle et contre lequel la prévention et la mobilisation des acteurs politiques et techniques est difficile à mettre en place.